

Les Annonces de la Seine, 13 janvier 2014

/// Rentrée solennelle



Photo © Jean René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.56.35

Elaborer un droit répondant aux exigences de notre temps

par Vincent Lamanda

Monsieur le Premier ministre,
Nous recevons, en vous, le chef d'un gouvernement qui a placé la justice au rang de ses priorités.

Notre venue dans cette enceinte, à l'occasion de la cérémonie marquant le début de la nouvelle année, témoigne de la considération qu'à travers la Cour de cassation, vous portez à l'institution judiciaire tout entière.

Cette preuve d'égard nous est précieuse.

Aussi m'est-il particulièrement agréable de vous accueillir et de vous assurer de notre profonde gratitude.

Messieurs les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale,

Le juge est complémentaire du législateur. En assurant l'application de la loi à des situations concrètes, les juridictions donnent à celle-ci sa pleine expression et lui confèrent toute sa force, par le truchement de l'autorité de la chose jugée. En vous joignant à nous ce soir, avec Monsieur le président de la commission des lois du Sénat, vous soulignez cette complémentarité du juge et du législateur, en même temps que vous nous apportez un soutien stimulant.

Sachez combien nous y sommes sensibles.

Madame la garde des Sceaux,

Vous nous faites, cette fois encore, l'honneur de votre présence. Soyez-en vivement remerciée. Signe de votre engagement constant envers les services judiciaires et de votre attachement à notre Cour, cette attention nous touche.

Nous vous sommes reconnaissants de votre action lucide en faveur d'une justice apaisée, humaine, efficace, protectrice des libertés et facteur d'équilibres.

Excellences, Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,

Votre fidélité à nos audiences solennelles nous gratifie, au sens plein du terme.

En répondant à notre invitation, votre amicale participation souligne à nouveau la force des liens d'estime qui nous unissent.

Chacun des membres de la Cour vous sait gré de ce témoignage.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Un patricien romain, disait-on, portait dans les plis de sa toge la perte ou le salut de ses clients.

Notre destin tient, de même, au moins en partie, dans les plis du voile qui enveloppe mystérieusement l'année nouvelle, cette inconnue dont on ne peut encore discerner les traits.

Mais il n'importe pas tant de découvrir d'emblée ce qu'elle dissimule d'imprévu. L'essentiel – nos dispositions intérieures pour accueillir les événements à venir – les plis de son manteau ne sauraient le receler.

Il ne dépend que de nous, au fil des jours et des mois, face à l'adversité ou au succès, dans la peine ou dans la joie, de réagir toujours à bon escient. Soyons donc prêts à recevoir avec une même force d'âme la douleur comme le bonheur, les blessures capables de nous faire souffrir comme la réussite qui pourrait nous griser.

La Cour, qui espère ardemment que les circonstances favorables l'emporteront sur les situations fâcheuses, forme à l'intention de chacun d'entre vous des vœux sincères de santé, de félicité et de prospérité.

La cérémonie qui nous réunit est traditionnellement l'occasion d'un retour, en forme de bilan, sur l'activité de la juridiction durant l'année écoulée.

La plaquette que vous avez trouvée sur votre siège, esquisse à grands traits l'action de la Cour de cassation en 2013.

Ces données statistiques ne peuvent cependant rendre compte de la richesse et de la profondeur du travail judiciaire. Car, par-delà les chiffres et leur aridité, le juge contribue à l'évolution de notre société, en même temps qu'il en reçoit les influences.

Dire le droit, veiller à l'unité d'interprétation de la règle, telle est la mission première de notre Cour.

Une mission dont les modalités ont évolué et qui l'a conduite à dégager des solutions révélatrices ou annonciatrices des profondes mutations de notre temps.

Permettez-moi de revenir avec vous sur ces évolutions. « Si cette jurisprudence des tribunaux, la plus détestable des institutions, existait, il faudrait la détruire ». Cette sentence d'Isaac-René-Guy Le Chapelier trahit, en 1790, les aspirations des révolutionnaires à une justice sans juge.

« La justice, disait Robespierre, n'a pas besoin de juristes ». « Le mot de jurisprudence doit être banni de la langue française ».